



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>19 janvier 2023</p> <p>Demande de subventions pour la désimperméabilisation des cours de l'école de Haute Roche. Montant estimée de l'opération : 350.000€ HT. Subvention demandée de 70.000€ auprès de l'État au titre des dotations de soutien à l'investissement public et subvention demandée de 175.000€ auprès de l'agence de l'eau.</p> <p>(décision VILLE_2023DC007)</p> <p>Visée par la Préfecture le 23/01/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>13 janvier 2023</p> <p>Nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant pour la régie de recettes cinéma.</p> <p>(décision VILLE_2023DC006)</p> <p>Visée par la Préfecture le 16/01/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>13 janvier 2023</p> <p>Convention de mise à disposition d'un terrain au bénéfice de l'association La Cuvée de Pierre-Bénite 2023-2025.</p> <p>(décision VILLE_2023DC005)</p> <p>Visée par la Préfecture le 16/01/2023</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>

<p>13 janvier 2023 Tarifs séjour ski jeunesse février 2023. (décision VILLE_2023DC004) Visée par la Préfecture le 13/01/2023</p>	<p>POLE FAMILLES</p>
<p>11 janvier 2023 Convention de mise à disposition de locaux pour l'association Centre de santé Benoît Frachon 2023-2027. (décision VILLE_2023DC003) Visée par la Préfecture le 11/01/2023</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>09 janvier 2023 Contrat de prestation de service avec la société SPIRALE DEVELOPPEMENT pour l'accompagnement du commerce de proximité. Montant : 3072€ TTC. (décision VILLE_2023DC002) Visée par la Préfecture le 09/01/2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>04 janvier 2023 Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec le Comité des Fêtes pour 2022-2024. (décision VILLE_2023DC001) Visée par la préfecture le 04/01/2023</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>29 décembre 2022 Création de la régie d'avance Enfance Loisirs création d'une carte bancaire. Abroge la décision n° VILLE_2022DC083 du 21 novembre 2022. (décision VILLE_2022DC101) Visée par la préfecture le 30/12/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>27 décembre 2022 Contrat de vérification des matériels incendie dans les bâtiments communaux 2022-2023. Montant</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>

<p>prévu : entre 7000€ et 15.000€ HT pour un an.</p> <p>(décision VILLE_2022DC100) Visée par la préfecture le 29/12/2022</p>	
<p>27 décembre 2022</p> <p>Marché pour un contrat d'assistance technique des installations GTC sur divers bâtiments communaux 2023. Montant : 3360 € TTC pour un an.</p> <p>(décision VILLE_2022DC099) Visée par la préfecture le 29/12/2022</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>27 décembre 2022</p> <p>Marché pour un contrat de maintenance relatif à l'ascenseur de la Maison du Peuple 2022-2027. Montant : 2268€ TTC pour 5 ans.</p> <p>(décision VILLE_2022DC098) Visée par la préfecture le 29/12/2022</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>21 décembre 2022</p> <p>Marché avec le Cabinet L.AYDOSTIAN pour une mission de maîtrise d'oeuvre relatif à l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école du centre. Montant : 34.803,92€ HT pour 26 mois.</p> <p>(décision VILLE_2022DC097) Visée par la préfecture le 23/12/2022</p>	<p>SERVICES TECHNIQUES</p>
<p>14 décembre 2022</p> <p>Contrat avec la société LE PETIT FORESTIER pour la location d'un véhicule frigorifique relatif au portage de repas 2023-2028. Montant mensuel : 860€ HT pour 60 mois et 450 km. Coût des 100 km supplémentaires : 7,17€ HT. Frais d'entretien et d'assurance inclus.</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>

<p>(décision VILLE_2022DC096) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	
<p>14 décembre 2022 Utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues - section fonctionnement, soit un montant de 9720€.</p> <p>(décision VILLE_2022DC095) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>14 décembre 2022 Exonération des droits de place pour les producteurs du marché du vendredi du 26 novembre 2022 au 30 décembre 2022, en compensation de l'installation de la piste de rollers Place Jean Jaurès, impactant la visibilité de leur activité.</p> <p>(décision VILLE_2022DC094) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>14 décembre 2022 Modification des tarifs de location collective de la boutique éphémère pour pallier d'éventuels désistements de dernière minute impliquant la refonte de tous les contrats de location. Abroge la décision n° VILLE_2021DC054 du 10 décembre 2021.</p> <p>(décision VILLE_2022DC093) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>16 décembre 2022 Convention de partenariat avec Citéslab / Coopérative humaniste de Graine de Sol 2023 : mise à disposition d'une salle communale.</p>	

<p>(décision VILLE_2022DC092) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>MAISON DE L'EMPLOI</p>
<p>16 décembre 2022 Convention de partenariat avec la Mission Locale Sud Ouest Lyonnais pour 2023 : mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi.</p> <p>(décision VILLE_2022DC091) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>MAISON DE L'EMPLOI</p>
<p>16 décembre 2022 Accord-cadre avec la société PUBLIC IMPRIM relatif à l'impression des supports de communication. Montant minimum : 12000€ HT et montant maximum : 30000€ HT pour 1 an.</p> <p>(décision VILLE_2022DC090) Visée par la préfecture le 16/12/2022</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>
<p>07 décembre 2022 Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec l'association Comité d'animation du Foyer Ambroise Croizat pour 2022-2024.</p> <p>(décision VILLE_2022DC089) Visée par la préfecture le 08/12/2022</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>07 décembre 2022 Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec Le Lycée St Thomas d'Aquin d'Oullins pour 2022-2023.</p> <p>(décision VILLE_2022DC088) Visée par la préfecture le 08/12/2022</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>07 décembre 2022 Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec</p>	

<p>l'association des Modélistes ferroviaires du Lyonnais pour 2022-2024.</p> <p>(décision VILLE_2022DC087)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/12/2022</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>07 décembre 2022</p> <p>Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec l'association Sauvegarde 69 par l'intermédiaire de son service prévention pour 2022-2024.</p> <p>(décision VILLE_2022DC086)</p> <p>Visée par la préfecture le 08/12/2022</p>	<p>VIE ASSOCIATIVE</p>
<p>26 novembre 2022</p> <p>Nomination de mandataires temporaires pour la régie de recettes Vie associative dans le cadre de leur participation à la vente de tours de piste de rollers</p> <p>(décision VILLE_2022DC085)</p> <p>Visée par la préfecture le 02/12/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>23 novembre 2022</p> <p>Mise à jour des tarifs du service jeunesse du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.</p> <p>(décision VILLE_2022DC084)</p> <p>Visée par la préfecture le 23/11/2022</p>	<p>POLE FAMILLES</p>

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional